



BILAN PLPDMA 2024

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr



INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge de la compétence de gestion des déchets.

Son contenu, la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article **L.541-15-1 du Code de l'Environnement**.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention.

Ces collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du Programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

C'est le cas du **Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD)**, qui s'est vu confier en 2019, par délibération des EPCI membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de tous.

Le PLPDMA 2020-2025, l'an 5, est marqué par une plus grande mobilisation et un impact davantage considérable.

OBJECTIFS 2024

- ◇ Accentuer le développement du compostage individuel et collectif avec l'implication de tous les EPCI.
- ◇ Coordonner les actions des PAT portés par les EPCI afin de déployer efficacement l'action contre le gaspillage alimentaire.
- ◇ Réunir et faire vivre la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi du PLPDMA.
- ◇ Continuer la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des évènements et grandes rencontres.
- ◇ Mobiliser et accompagner les acteurs zéro déchet du territoire.
- ◇ Accompagner et mettre en lumière tous les acteurs du réemploi.
- ◇ Participer activement à l'organisation de la SERD 2024 et communiquer efficacement sur les évènements prévus.

SOMMAIRE

- Présentation du territoire
- Prévention des déchets
- Axes et actions menées
- Les perspectives pour l'année 2025

LE SYTRAD

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets ménagers Ardèche Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Créé en 1992, il regroupe, début 2024, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 361 communes et 542 863 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de 70 % de la population drômoise et de 53 % de la population ardéchoise.



COMPÉTENCES

ET MISSIONS

Le SYTRAD assure une mission de service public :

le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.



La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD.

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, Escape Game, animation de stand de sensibilisation, ateliers de conception, aide à l'éco-exemplarité, journées portes-ouvertes, visites de ses installations... Ces actions de sensibilisation expliquent notamment l'importance du geste de tri mais également des gestes de réduction. En participant à la réduction de nos déchets, nous contribuons à préserver les ressources utilisées pour la fabrication des objets, dont certaines ne sont pas renouvelables.

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets optimale. En étroite concertation avec ses EPCI membres, le SYTRAD mène une communication durable afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision du déchet.

C'est dans ce cadre que près de 8 700 habitants ont été sensibilisés en 2024.



LES EPCI

Le **SIRCTOM**, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, a connu de nombreuses évolutions. Simple syndicat d'étude à ses débuts, il est aujourd'hui en charge de la collecte sur 46 communes du secteur nord Drôme/Ardèche. Ces 46 communes se regroupent en deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de Drôme-Ardèche, comptant au total 71 368 habitants. Il se compose de cinq déchèteries et a la charge de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les déchets recyclables.

Situé au cœur de la Drôme, au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire couvert par **Valence Romans Agglo** est fréquemment appelé la porte du Midi de la France. Sa position géographique avantageuse, au croisement de plusieurs axes européens majeurs, fait d'elle un territoire attractif et dynamique. Elle rassemble 54 communes et compte 223 777 habitants.

La **Communauté de Communes du Royans-Vercors** est une Communauté de Communes située dans le département de la Drôme. Cette intercommunalité regroupant 18 communes est en fonction depuis janvier 2017. Elle représente une population de 9 616 habitants.

Située au centre du département drômois, la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans** est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme. L'ensemble des communes représente 16 102 habitants.

La **Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée** Elle est située entre le Parc naturel régional du Vercors. Elle représente une population de 30 900 habitants regroupée en 29 communes.

Situé aux sources de la Drôme, entre Vercors et Provence, la **Communauté de Communes du Diois** regroupe une population de 11 956 habitants, qu'animent 50 communes rurales. C'est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies, enfin, à l'Ouest par l'ouverture de la vallée de la Drôme sur Valence et l'axe rhodanien.



LES EPCI

Annonay Rhône Agglo est une Communauté d'Agglomération située dans le département de l'Ardèche. Cette intercommunalité regroupe 29 communes. Elle représente une population de 49 674 habitants. Le ramassage des poubelles dit "en porte à porte" ou bacs roulants collectifs a laissé place aux îlots de propreté en octobre 2014 pour les quartiers périphériques et en avril 2015 pour le centre-ville.

La **Communauté de Communes du Val d'Ay** regroupe 8 communes. Située dans le nord de l'Ardèche, de part et d'autre de la rivière du même nom, de la Drôme à la Haute-Loire, ce territoire fait transition entre la vallée du Rhône et la montagne vivaroise. Elle regroupe 5 920 habitants avec de fortes disparités d'une commune à l'autre.

ARCHE Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017, qui regroupe 29 communes rassemblées autour de projets communs. Il se situe au cœur de la vallée du Rhône, au sud de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 35 253 habitants répartis sur 29 communes.

La **Communauté de Communes Rhône Crussol** est située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle compte 13 communes et 34 630 habitants.

Le **SICTOMSED** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 33 communes. Il représente 10 955 habitants. Le Syndicat gère la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères + tri sélectif) et des déchets industriels, la déchèterie, le centre de transfert, les transports.

La **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche** est un territoire du cœur de l'Ardèche. Elle comprend 37 communes avec une population de 42 712 habitants.



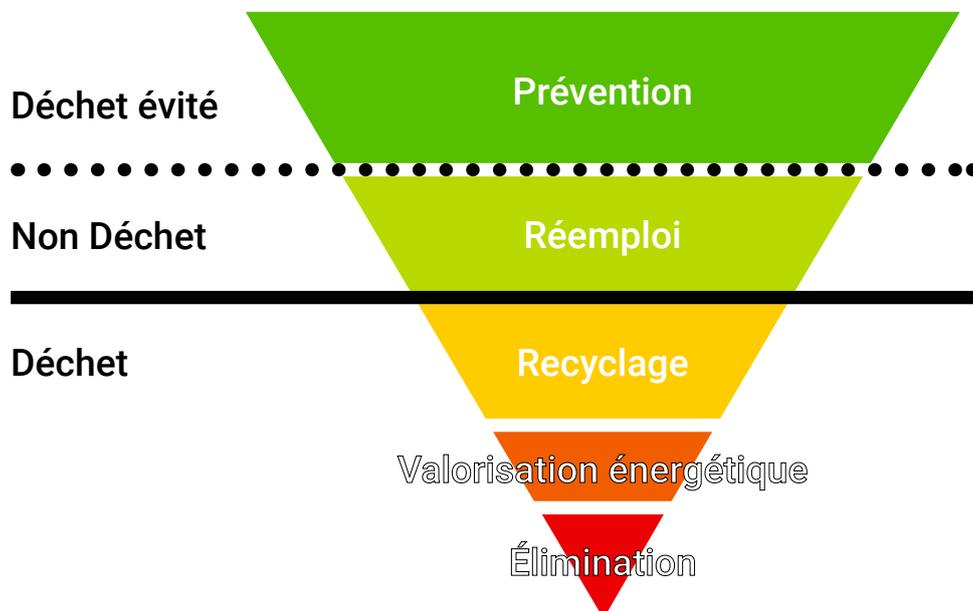
PRÉVENTION

ET TRI DES DÉCHETS

Si le deuxième (le tri) milite en faveur d'une meilleure orientation des déchets en vue d'un excellent captage pour favoriser leur recyclage effectif, le premier (la prévention) encourage à réorganiser sa consommation de manière à ne produire aucun déchet ou du moins à les réduire au minimum possible. Cette distinction claire et précise met en lumière la divergence des résultats poursuivis par ces deux dispositifs. Or, très souvent le tri est perçu comme un pan de la prévention et la prévention comme facteur d'une bonne mise en place du tri. Ce qui est indiscutable c'est que les deux contribuent à la gestion optimale des déchets. La réparation, le réemploi, la réutilisation, la réduction du gaspillage alimentaire et la pratique du compostage sont quelques manifestations de la prévention des déchets. En somme, cela répond à la maxime « le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ».

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.



PRÉVENTION

ET TRI DES DÉCHETS

Réemployer

Consiste à récupérer ou à réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction.

Quelques exemples : la réparation d'appareils électroménagers, d'outils, de meubles ou de jouets, le rechapage des pneus ou les retouches de vêtements, les emballages en plastique solide comme boîtes de conservation...

Réutiliser

Consiste à utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi. Des nouveaux objets peuvent être confectionnés à partir de pièces récupérées : jouets, outils, artisanat, accessoires, matériel pour la construction, etc.

À partir de vieux tissus, il est possible de composer une couverture en patchwork ou de créer poupées et marionnettes.

Réparer

Permet de remettre en fonction un produit.

La différence entre le réemploi et la réutilisation est donc liée à l'usage prévu et au statut de l'objet concerné. La réutilisation concerne ainsi les déchets, alors que pour le réemploi, l'objet peut encore être en état de marche.



ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

Procès-verbal d'adoption du PLPDMA 2020-2025



Conformément à l'Art. 541-41-25 du Code de l'environnement, les douze (12) collectivités membres ont adopté par délibérations de leurs conseils communautaires le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2020-2025), dans sa version initiale et tel que modifié en 2022. Pour attester de cette adoption, des Procès-Verbaux ont été produits et mis à la disposition du SYTRAD.

Rencontre unique de la CCES en 2024

Le jeudi 14 mars 2024, de 15h à 17h s'est tenue à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Portes-lès-Valence, la rencontre de la CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi).

Présidée par Monsieur Gilbert MOULIN, élu référent PLPDMA du SYTRAD, une vingtaine de participants ont échangé sur la gestion des déchets.

À cette réunion de travail il a été question dans un premier temps, de présenter le bilan 2023 du PLPDMA 2020-2025, dans un second temps de réaliser un brainstorming sur les thèmes du compostage et du gaspillage alimentaire. Enfin, les participants ont eu l'occasion de partager leurs expériences de réduction des déchets concernant l'année 2023 et leurs perspectives 2024.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES ENTREPRISES ET LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités.

Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités.

Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets.

Action 4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets.

Action 5 : Inciter les collectivités à s'engager dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers assimilés.

Action 6 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins ».

ACTIONS MENÉES



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES ENTREPRISES ET LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTION 3

Selon l'ADEME (L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier (guide mon événement zéro waste). Pour contribuer à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri sur les événements, le SYTRAD s'est engagé aux côtés de ses EPCI membres à accompagner les acteurs de l'événementiel dans la réduction et le tri des déchets qu'ils produisent. En 2024, les différentes collectivités territoriales assurent la collecte des déchets dans l'événementiel, en mettant à disposition pour les uns uniquement des colonnes de tri mobiles (11 EPCI) et pour les autres, des supports double flux (tri+omr) (CCRC, VRA, SICTOMSED, CAPCA, SIRCTOM). Le SYTRAD, en partenariat avec les EPCI membres, a fait intervenir les animateurs qui ont sensibilisé et formé, tout au long de l'année 2024, 1 771 personnes lors d'événements (Forum Destination Ardèche, District Foot Portes-lès-Valence, Festival Des pieds et des mains, Fête de la Voie Bleue, O Lac Festival, J'peux pas j'ai montgolfière, Valence en Gastronomie Festival, Fête de la Science, les Castagnades, SERD...). Plusieurs autres événements ont été couverts par les EPCI sans la présence des animateurs du SYTRAD : 150 événements sur le territoire de VRA dont le Festival Sur le champ (42 000 participants), l'Ardéchoise d'ARCHE AGGLO (13 200 participants), ERVA Festival pour le SIRCTOM (10 000 participants), la Drômoise (3 420 participants) ... Enfin, un kit com clé en main événement éco-responsable est disponible sur le site www.sytrad.fr

ACTION 4

Depuis 2019, avec l'élaboration et l'approbation du PLPDMA 2020-2025, les élu(e)s des collectivités et leurs agents se sont engagés résolument à être des exemples dans la gestion, le tri et la réduction des déchets. Cet engagement stratégique tire sa source du projet territoire qui a été élaboré et adopté en 2018, dénommé UNI'D. Lequel projet présentait 36 actions concrètes relatives à la gestion éco-exemplaire des déchets par les collectivités territoriales. En 2024, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a procédé à une mise à disposition de la documentation sur les déchets pour sensibiliser les agents et les habitants (guide) au cours de l'été. Elu(e)s et agents ont visité le centre de tri MéTripolis (CCRC, CCVD,...). Les collectivités ont déployé en grande majorité une meilleure communication de proximité telles que des sessions d'escape game et la participation aux ateliers Up Cycling, une visite de la déchèterie, une démonstration de la pratique du compostage et du broyage, la tenue de stand pour la sensibilisation et l'aménagement des espaces de réemploi dans leurs déchèteries.

ACTIONS MENÉES



AXE 1

DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES ENTREPRISES ET LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTION 5

Selon l'ADEME, les entreprises en France produisent chaque année 21 % de l'ensemble des déchets qui représente 72 millions de tonnes. Seuls 60 à 70 % des déchets en entreprise sont recyclés, il reste donc beaucoup à faire. Le tri sélectif en entreprise et son recyclage représentent un enjeu économique et écologique. Pour répondre à ce besoin, le SYTRAD a décidé de proposer un accompagnement aux entreprises de son territoire. Cet accompagnement qui visait uniquement dans un premier temps les entreprises collectées par le service public (-1100 tonnes), a vu son périmètre d'action s'élargir par la volonté de sensibiliser tous les employés d'entreprises. En effet, cela consiste à proposer une visite du centre de tri MéTripolis, une session d'échappement Horizon Zéro, un diagnostic du système de gestion des déchets et un kit de communication « entreprise éco-exemplaire » à télécharger sur www.sytrad.fr

En 2024, le SYTRAD a ainsi accompagné 6 acteurs :

✓ 4 entreprises :

- Maison de santé « Lômes Santé » à Guilhaud-Granges : avec 1 diagnostic déchet et 1 session d'échappement,
- Corderies Tournonaise : avec 1 visite du centre de tri MéTripolis de Portes-lès-Valence
- Concessionnaire Renault-trucks solutions de Romans : avec 1 diagnostic déchet et 1 visite du centre de tri MéTripolis,
- Clinique Vétérinaire du Grand Souffle à Pont-de-l'Isère : 1 diagnostic déchet.

✓ 1 structure parapublique

- Centre de formation « Croix-Rouge Compétences » : 1 visite du centre de tri MeTripolis et 1 diagnostic déchet.

✓ 1 collectivité territoriale

- Mairie de Guilhaud-Granges (maison des associations Rémy Roure, le centre omnisport et le boulodrome) : 1 diagnostic déchet, 3 réunions de travail portant sur la mise en place d'une charte éco-exemplaire des associations.

Cette action positive se poursuivra sur l'année 2025, avec une amélioration de la mobilisation des relais et une valorisation des structures participantes.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel.

Action 2 : Développer et accompagner le compostage domestique collectif.

Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts.

Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux.

ACTIONS MENÉES



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 / ACTION 2

L'année 2024 a débuté avec l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous. Cette obligation est issue d'une disposition de la loi AGECE du 11 février 2020. En effet, cette nouveauté, relayée par les médias de tous genres a créé un engouement général autour de la pratique du compostage. Une affluence inattendue transparaît dans les données suivantes :

Alors qu'en 2023 nous avons franchi la barre des 3 000 composteurs individuels, 4 500 composteurs individuels ont été mis à disposition des populations, dont 2 200 gratuitement sur l'année 2024.

Aussi, concernant l'installation de sites de compostage collectifs partagés, nous sommes passés du simple au presque quadruple. En effet, en 2024, 230 placettes de compostage ont vu le jour. Alors qu'en 2023 nous avons totalisé 80 sites de compostage collectifs partagés. Pour preuve, le SICTOMSED, grâce en partie au dispositif AURABIODEC, a installé une centaine de sites sur son territoire.

Par ailleurs, en vue de faciliter aux populations le transfert de leurs biodéchets vers les sites de compostage collectifs sus-évoqués, la grande majorité des EPCI ont procédé à des distributions de bioseaux au cours des différentes rencontres de sensibilisation et par l'intermédiaire des communes. La CCVD a distribué en 2024 environ 2 246 bioseaux sur son territoire. Plusieurs EPCI ont réalisé, au cours de l'année 2024, des sessions de formations à la pratique du compostage à destination de leurs habitants. La CCVD a réalisé 1 111 visites de d'informations et de sensibilisation.



ACTIONS MENÉES



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 / ACTION 2 (SUITE)

Pour aller plus loin, certaines Collectivités territoriales telles que la CCCPS et la CCVD ont mis en place d'autres solutions de tri à la source des biodéchets. À savoir : la collecte des biodéchets par une association (Collembole à CREST), les composteurs grutables (CREST et AOUSTE), les PAV de biodéchets gérés par l'association Collembole, 15 collecteurs de biodéchets ont été installés sur 4 communes dans la CCVD (1,2 t pour la première collecte).

En outre, une vague de recrutement d'agents de prévention, d'animateurs, de chargés de prévention et de chargés de mission est venue renforcer la ressource humaine des EPCI. Le SYTRAD a pris en charge une session de Guide Composteur. Cette formation assurée par un prestataire extérieur s'est déroulée en septembre 2024 et a rencontré un franc succès auprès des EPCI membres, avec 14 participants et 9 collectivités représentées.

Enfin, pour faire connaître leurs actions et les solutions qu'ils proposent en réponse à l'obligation de tri à la source des biodéchets, les EPCI ont communiqué massivement via des moyens divers : les bulletins communaux et intercommunaux, les panneaux lumineux, les réseaux sociaux, les radios de proximité, la presse écrite, la distribution dans les boîtes à lettres de lettres d'information, la réalisation de mémo compost, l'affichage de QR codes renvoyant à des vidéos, la conception et la distribution de flyers, les animations, les réunions publiques....

Des difficultés ont été constatées au niveau des délais importants de livraison des composteurs, ce qui a certainement impacté l'engouement des populations.



ACTIONS MENÉES



AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 3

Suite logique de la promotion du compostage, la promotion du binôme broyage-paillage à l'aide des déchets verts est pratiquée par la grande majorité des collectivités membres du SYTRAD avec plusieurs actions réalisées sur l'ensemble du territoire, des partenariats avec les agriculteurs pour la prise en charge de la majeure partie du broyat des déchets verts reçus en déchèteries (CC Rhône-Crussol, Valence Romans Agglo, CC du Diois, Annonay Rhône Agglo), des sessions de formations en broyage-paillage de déchets verts (Arche Agglo, CC du Diois, SIRCTOM), des prêts gratuits de broyeurs de végétaux avec distribution de broyats aux habitants (Arche Agglo, CC du Diois), à des simples campagnes d'informations et de sensibilisations.

De nouveaux partenariats avec les associations d'agriculteurs et d'éleveurs ont renforcé ces actions au cours de l'année 2024 pour sécuriser les débouchés ou exutoires du compost produit et du broyat formé. Le SIRCTOM a proposé, un prêt gratuit de broyeurs thermiques aux habitants qui en font la demande (48 heures maxi), (100 prêts sur 2024) ainsi qu'une aide à l'acquisition pour l'achat de broyeurs (a minima 3 acheteurs, en cas d'acheteur unique, l'EPCI participe à hauteur d'environ 30%). Enfin, plusieurs aides ont été accordées à des professionnels pour l'achat de broyeur, en privilégiant bien sûr la location et la mutualisation (CC du Diois, Annonay Rhône Agglo).



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag.

Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Action 3 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.

Action 4 : Mobiliser les habitants au travers d'actions de sensibilisation et de communication.

ACTIONS MENÉES



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

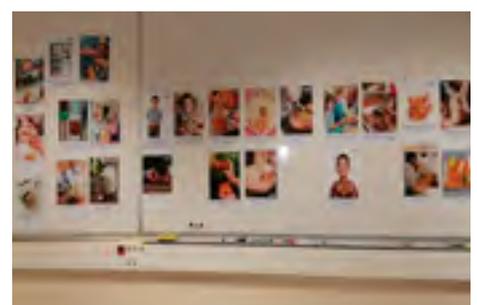
ACTION 4

En 2024, le SYTRAD a souhaité développer son action de sensibilisation sur les changements de comportements, et notamment en sensibilisant à la thématique du gaspillage alimentaire.

Les animations scolaires du SYTRAD sont proposées à toutes les classes à partir du CE2 au CM2 des 361 communes du territoire (soit 980 classes). Chaque animation est composée de deux interventions réparties sur l'année scolaire avec, entre chacune d'entre elles, des activités à réaliser avec l'enseignant dans le cadre d'un projet pédagogique de classe. De janvier 2024 à décembre 2024, les chargé(e)s d'animations ont réalisé plusieurs animations sur la gestion des stocks, le jeu du réfrigéré, la cuisine des restes de repas et la compréhension des Date Limite de Consommation (DLC) / Date de Durabilité Minimum (DDM).

Plusieurs autres thèmes sont abordés lors des animations : Qu'est-ce qu'un déchet ? Un emballage, une matière ? Comment est-ce que l'on trie et recycle les déchets ? Quel est le devenir de nos déchets ? Comment être éco-responsable ? Quelles alternatives proposées contre le gaspillage alimentaire ? L'intervention aborde les thématiques suivantes : Comment réduire le volume des déchets lors des activités de l'école ? Quelles sont les solutions contre le gaspillage alimentaire ? Comment initier des changements de comportement ? Pour les animations en classe, les animateurs du SYTRAD ont sensibilisé sur le territoire 80 classes différentes, soit 1 798 élèves et 80 enseignants. Pour les visites scolaires au centre de tri MéTripolis de Portes-lès-Valence : 72 visites soit 1 884 élèves et accompagnants.

En parallèle, les animateurs sont intervenus dans 75 classes et sensibilisés 1 436 étudiants. Ils ont pu découvrir l'Escape Game – Horizon zéro ! L'objectif de cette animation est de donner envie de s'engager sur la thématique des déchets, d'expliquer pourquoi trier et réduire ses déchets tout en restant ludique, attractif et adapté !



ACTIONS MENÉES



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 4 (SUITE)

Programmées tout au long de l'année, les interventions et visites sont essentiellement destinées au public relais : Élus, volontaires d'uni-cités, ressourceries, associations, animateurs de structures (MJC, MPT, ...) : 4 visites de l'UVEOR d'Étoile-sur-Rhône ont permis de sensibiliser 65 personnes. 62 visites du centre de tri MéTripolis de Portes-lès-Valence ont permis de sensibiliser 1 456 personnes (dont 257 personnes via les opérations « autobus financés par le SYTRAD » aux départs des EPCI). 285 adultes (12 entreprises différentes) ont découvert et participé à l'Escape Game – horizon zéro En partenariat avec les EPCI membres, les animateurs ont sensibilisé et formé, tout au long de l'année 1 771 personnes lors d'évènements (Forum Destination Ardèche, district foot Portes-lès-Valence, festival des pieds et des mains, fête de la voie bleue, O Lac festival, j'peux pas j'ai montgolfière, Valence en gastronomie, fête de la science, les castagnades, SERD...).

En somme, 8 695 personnes ont été sensibilisées au cours de l'année 2024. En parallèle s'ajoutent les personnes directement sensibilisées par les EPCI via leurs actions de sensibilisation, sans la présence du SYTRAD.



DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO CONSOMMATION

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Promouvoir les couches lavables.

Action 2 : Promouvoir l'utilisation des serviettes de tables & lingettes lavables.

Action 3 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB » et mise en place de l'expérimentation « OUI PUB » sur 3 EPCI

Action 4 : Développer les opérations « foyers témoins ».

Action 5 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages.

Action 6 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants.

ACTIONS MENÉES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 3

Lancée en avril 2022 pour 3 années d'expérimentation, le dispositif Oui Pub a pour objectif d'apporter une solution efficace au problème que génère les Imprimés Publicitaires Sans Adresse. En effet, selon l'ADEME, en 2019, ce sont plus de 894 000 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés qui étaient distribués, dont une part significative a été jetée sans avoir été lue.

Le SYTRAD s'est donc engagé avec une partie de son territoire à participer à cette expérience vertueuse et innovante, instaurée par la loi Climat et Résilience de 2021. Les collectivités concernées par cette expérimentation sur notre territoire sont les suivantes :

- Valence Romans Agglo
- Communauté de Communes Royans-Vercors
- Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans, Coeur de Drôme
- SICTOMSED

En 2024, l'expérimentation du Oui Pub sur le territoire du SYTRAD a été marquée par plusieurs études réalisées par les différents acteurs impliqués. Lesquelles études ont eu pour but de mesurer l'impact de ce dispositif sur les imprimeurs, les distributeurs de publicités, les acteurs économiques locaux, les citoyens-consommateurs et les services de gestion des déchets. Pour obtenir des données précises et exploitables, quatre enquêtes ont été réalisées :

1. Enquête acteurs économiques locaux : réalisée en février 2024, par l'ADEME
2. Enquête élu et pilote de l'expérimentation : réalisée en février 2024, par l'ADEME
3. Enquête Citoyens-Consommateurs : réalisée janvier-février 2024, par le Cabinet Co-Spirit
4. Enquête Collectivités infra : réalisée en mars 2024, par le SYTRAD

Les résultats de ses différentes enquêtes ont permis d'étoffer le rapport final de l'expérimentation qui sera soumis aux parlementaires pour analyse.



ACTIONS MENÉES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 3 (SUITE)

En parallèle, au cours de l'année 2024, des actions de caractérisation bimensuelles des déchets papiers ont été réalisées par le Chargé d'animations du PLPDMA. Elles ont permis de suivre l'évolution de la part des imprimés publicitaires dans les déchets papiers et d'opérer une comparaison avec les autres territoires non concernés.

Toutes les actions mentionnées ci-dessus attestent une baisse générale de la distribution des IPSA sur notre territoire. Cela s'explique également par la volonté ferme de certaines entreprises de la grande distribution de ne plus recourir à la distribution dans les boîtes à lettres. Enfin, pour mesurer le niveau d'adhésion des populations de notre territoire à l'expérimentation du Oui Pub en 2024, le Cabinet Ipsos a réalisé une opération de comptage des stickers sur les boîtes à lettres des habitants.

La synthèse des résultats du SYTRAD :

- 1352 boîtes à lettres observées avec 146 accords pour la publicité
- Un taux d'apposition 12,05 % supérieur à la moyenne des 14 territoires
- Un taux d'apposition en habitat collectif de 9,50 %
- Un taux d'apposition en habitat individuel de 14,06 %



ACTIONS MENÉES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 6



La SERD du 16 au 24 novembre 2024

Thème : manger mieux et gaspiller moins

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour :

- réduire la quantité de déchets générée ;
- encourager des pratiques de consommation responsable.

La SERD est organisée chaque année, lors de la dernière semaine de novembre. Elle rassemble et mobilise une multitude d'acteurs : collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations et particuliers.

Pour les participants, c'est une occasion unique de découvrir et partager des solutions efficaces pour réduire et mieux gérer les déchets.

À cette occasion, en plus d'une communication grand public via son site internet et ses réseaux sociaux, le SYTRAD a pris en charge plusieurs ateliers de cuisine antigaspi auprès de ses EPCI membres. Lesquels ateliers se sont déroulés selon le programme suivant :

- Le 16 novembre à Colombiers-le-Vieux, avec la conserverie mobile sociale et solidaire : une dizaine de personnes présentes.
- Le 16 novembre à Andancette, avec COHEVA : en présence d'une dizaine d'agents du SIRCTOM.
- Le 20 novembre à Romans-sur-Isère, avec l'association les Petites Cantines de Romans, en présence de 50 personnes.
- Le 20 novembre à Die, avec l'association les Popotes de Die : en présence de 160 personnes
- Le 20 novembre à Marsaz, avec la conserverie mobile sociale et solidaire : en présence d'une quinzaine de personnes.
- Le 23 novembre à Saint-Nazaire-en-Royans, avec COHEVA : en présence d'une trentaine de participants.

DÉTAIL DES AXES

ET DES ACTIONS



AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi.

Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi.

Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation.

ACTIONS MENÉES



AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTION 2

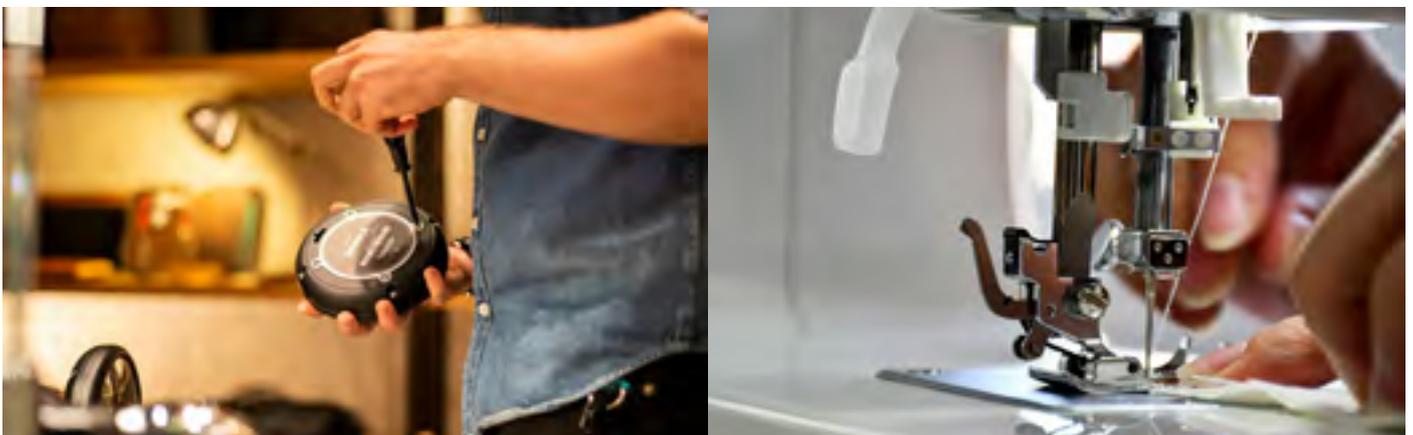
Pour la deuxième année consécutive, à l'occasion des Journées Nationales de la Réparation (JNR), la CC Rhône Crussol a organisé un repair café à Alboussière. Cette rencontre vise à sensibiliser les populations sur la possibilité d'allonger la durée de vie de leurs biens en ayant recours à la réparation. Aussi Valence Romans Agglo a tenu et animé un stand sur le réemploi des tee-shirts.

Hormis cette action des JNR, la grande majorité des EPCI ont procédé au renouvellement des conventions de partenariat avec les ressourceries et les recycleries pour l'exploitation des déchèteries. La recyclerie Nouvelle'R a détourné dans ce cadre 24 tonnes pour le compte d'ARCHE Agglo.

Nous avons enregistré plusieurs Appels à Projets en 2024 visant à financer des projets relatifs à l'économie circulaire, dont l'exemple de la CCVD avec les projets retenus suivants :

- Permanence de la Chignole en déchèterie (réalisation 2025)
- Préfiguration d'un réseau de réparateurs et alimentation d'un annuaire de la réparation détaillé sur le territoire
- Accompagnement du développement de la filière textile de val d'emploi par subvention de 2 bornes de collecte mises en place sur 2 communes du territoire ainsi que des animations et sensibilisations.

Elle est suivie par la CCCPS avec les lauréats suivants : réutilisation des paillettes avec le consortium aire réemploi, EBE, le fablab unit, etc.



AUTRES ACTIONS

LA RUBRIQUE "ILS ONT AGI !"

Il existe sur notre territoire, des acteurs de la réduction des déchets, qui innovent et impactent significativement les habitants dans la gestion de leurs déchets.

Pour faire connaître ses acteurs grand public afin d'être valorisés, le SYTRAD a décidé de la création d'une rubrique dédiée sur son site internet dénommée « Ils ont agi ! ».

L'APPEL À PROJETS : RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SYTRAD a lancé en novembre 2024, un appel à projets (AAP) dénommé « Coup de pouce réduction des déchets ». Celui-ci a pour objectif d'inciter et d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets de réduction des déchets ménagers. Les porteurs de projets éligibles sont les associations et les autres structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Pour pouvoir répondre à l'AAP, les structures devaient être basées sur le territoire de l'un des 12 EPCI membres du SYTRAD et le projet devrait obligatoirement s'y déployer. Le montant de l'aide attribuée sera compris entre 500 et 2 000 euros par projet retenu. Le choix sera réalisé par les élus(e)s du Bureau Syndical du SYTRAD. Et l'accompagnement des 7 meilleurs projets se fera sur toute l'année 2025.





PERSPECTIVES 2025

- ◇ Accentuer le développement du compostage individuel et collectif avec l'implication de tous les EPCI.
- ◇ Former et accompagner les acteurs de l'évènementiel et les associations sportives à la réduction des déchets.
- ◇ Enrichir, faire connaître et rendre accessible l'accompagnement à l'éco-exemplarité des collectivités, des entreprises, des administrations publiques et des associations.
- ◇ Identifier les points d'amélioration et réaliser des actions clés contre le gaspillage alimentaire.
- ◇ Poursuivre l'expérimentation du Oui Pub et promouvoir le réemploi.
- ◇ Soutenir et valoriser les initiatives vertueuses et leurs acteurs.
- ◇ Réaliser une étude d'évaluation des résultats sur les six ans du PLPDMA 2020-2025 et proposer un PLPDMA 2026-2031.
- ◇ Continuer la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des évènements et grandes rencontres sur l'ensemble du territoire.

Plus de détails sur www.sytrad.fr
Rubrique « Réduction des déchets »

